

**AVIS PUBLIC d'entrée en vigueur d'un règlement
Règlement numéro 305-2022**

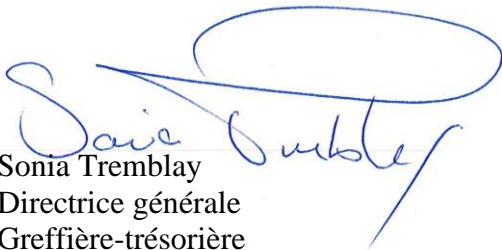
Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 7 novembre 2022, la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté le règlement numéro 305-2022 intitulé : « *Règlement numéro 305-2022, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 221 afin de modifier la tarification et des dispositions sur l'abattage d'arbre* ».

Ce règlement a pour objet de modifier la tarification d'une demande et les dispositions sur l'abattage d'arbres. Le règlement est réputé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la municipalité régionale de comté de Coaticook le 16 novembre 2022. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 16 novembre 2022. Le règlement numéro 305-2022 est donc en vigueur depuis le 16 novembre 2022.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures régulières d'ouverture au bureau municipal.

Donné à Barnston-Ouest, ce 17 novembre 2022.



Sonia Tremblay
Directrice générale
Greffière-trésorière